

AI Index: PRE 01/274/2008
07 November 2008

Chili. Une réforme majeure en matière de droits humains doit marquer la fin du mandat présidentiel de Michelle Bachelet

Santiago – Ce vendredi 7 novembre 2008, au terme d'une visite d'une semaine au Chili, la secrétaire générale d'Amnesty International, Irene Khan, a rendu publique l'évaluation de la situation des droits humains dans le pays et soumis une série de recommandations à la présidente Michelle Bachelet, encore en fonction pendant une année.

« Malgré des mesures positives prises au cours des dix-huit dernières années, il reste beaucoup à faire pour que le Chili fasse preuve de son engagement en faveur des droits fondamentaux. En s'appuyant sur la dernière année de son mandat présidentiel, Michelle Bachelet a la possibilité de léguer au Chili un héritage durable en matière de droits humains », a déclaré Irene Khan.

Durant sa visite au Chili, Irene Khan a rencontré des victimes et des proches de victimes de torture, d'homicides et de disparitions commis sous le régime de Pinochet, ainsi que des membres de communautés indigènes à Temuco et Calama. Lors d'une rencontre avec la présidente Michelle Bachelet, elle lui a remis une note comprenant une série de recommandations qui visent à améliorer la situation des droits humains au Chili.

Voici les principaux défis exposés dans ce document :

- rendre justice et apporter réparation aux victimes des atteintes aux droits humains commises sous le régime de Pinochet ;
- mettre fin à la marginalisation et à la discrimination dont font l'objet les peuples indigènes ;
- ratifier les conventions internationales relatives aux droits humains ;
- mettre au point un plan national complet en matière de droits humains et mettre sur pied une institution de défense de ces droits.

« Si la présidente Michelle Bachelet nous a assuré de son adhésion, le Congrès maintient en revanche une position ambivalente et constitue parfois une pierre d'achoppement majeure à la ratification des traités et à la modification des lois, nécessaires pour que les droits fondamentaux deviennent une réalité pour le peuple chilien, a mis en garde Irene Khan.

« Dans un pays qui a connu directement les conséquences tragiques des violations des droits fondamentaux, tous les dirigeants politiques et tous les secteurs de la société partagent la responsabilité commune de veiller au respect de ces droits. »

L'organisation a noté que *« des changements culturels et institutionnels majeurs sont nécessaires de toute urgence si le Chili souhaite faire table rase du passé ».*

Justice et impunité

En dépit de certaines évolutions positives, demeure un lourd fardeau d'affaires en suspens héritées du régime militaire. Les lois et la culture institutionnelle entravent la capacité du Chili à se tourner résolument vers la vérité, la justice et les réparations.

« *Le Chili doit prendre des mesures concrètes et immédiates s'il veut véritablement en finir avec les fantômes du passé* », a assuré Amnesty International.

Par ailleurs, l'impunité perdure pour des atteintes aux droits humains plus récentes, en raison du manque de détermination à réformer le code de justice militaire. Amnesty International appelle le gouvernement à aligner le Chili sur les normes internationales et à engager des poursuites devant un tribunal civil contre tout auteur présumé d'atteinte aux droits humains.

L'organisation engage le Chili à annuler la loi d'amnistie de 1978, à reconnaître les violations des droits humains au titre de la loi chilienne et à garantir pleine et entière réparation aux victimes d'atteintes aux droits humains, y compris à ceux qui vivent à l'étranger.

Populations indigènes

S'exprimant sur sa visite à Temuco et Calama destinée à rencontrer des membres des communautés indigènes mapuche, diaguita et atacameño, Irene Khan a indiqué : « *Les membres des peuples autochtones font l'objet de discrimination et de marginalisation. C'est au gouvernement qu'il incombe de veiller à ce qu'ils ne soient pas les laissés pour compte du développement économique chilien.* »

Amnesty International a félicité le gouvernement chilien pour sa ratification de la Convention 169 relative aux peuples indigènes et tribaux de l'Organisation internationale du travail et a invité les autorités à adopter et mettre en œuvre ce texte législatif de toute urgence.

Par ailleurs, l'organisation demande aux autorités chargées des poursuites de ne pas appliquer la loi antiterroriste pour des actes liés aux luttes pour le droit à la terre et aux plaintes légitimes des peuples autochtones.

Léguer un héritage durable en matière de droits humains

Amnesty International engage le gouvernement à ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, ainsi que la convention interaméricaine et la convention des Nations unies sur la disparition forcée des personnes.

L'organisation a salué l'engagement constructif de la présidente Michelle Bachelet au sein des Nations unies et sur les questions régionales. Toutefois, a-t-elle mis en garde, si le Chili souhaite conserver sa crédibilité en tant que défenseur des droits humains, il doit venir à bout de l'écart entre sa contribution à l'échelon international et la mise en œuvre des droits humains sur son territoire.

Pour en savoir plus ou obtenir des photos de la visite d'Irene Khan, veuillez cliquer sur www.amnistia.cl ou www.amnesty.org